

Bonjour !

Merci pour l'intérêt que vous portez à la Smart Buildings Alliance for Smart Cities et bienvenue sur cette note explicative du fonctionnement de l'adhésion à la SBA.

La SBA propose 3 statuts de membre et 2 types d'adhésion. Chaque demande d'adhésion est étudiée collégialement par les membres du Bureau de la SBA ou par le Conseil d'Administration pour le statut de membre associé.

Le règlement des cotisations se fait par virement bancaire à réception de la facture.

Les différents statuts de membre :

1. **Membre d'honneur** : membre souhaitant participer activement à la vie de l'association en accroissant sa visibilité dans toutes les actions entreprises par la SBA
2. **Membre associé** : membre qui apporte de la valeur ajoutée à l'association en la soutenant, la présentant lors d'évènements conjoints (NB : adhésion sur décision du Conseil d'Administration)
3. **Membre** : entreprises de toutes tailles, établissements publics et collectivités locales, syndicats professionnels de la filière, associations loi 1901, pôles de compétitivité, IDEEs, consortiums qui souhaitent contribuer aux travaux et à la vie de la SBA pour faire que le Smart Building dans la Smart City devienne enfin une réalité.

Les différents types d'adhésion :

1. Adhésion au **niveau national** : ouverte à tous les statuts de membre
2. Adhésion au **niveau régional** : ouverte uniquement aux entreprises de < 250 salariés et aux collectivités locales.

NOTICE EXPLICATIVE ADHESION 2023

ADHESION AU NIVEAU NATIONAL

Adhésion annuelle (Règlement à réception de facture)		Cocher la case correspondant à votre situation pour une adhésion nationale	
Membre d'honneur	Membre souhaitant participer activement à la vie de l'association en accroissant sa visibilité dans toutes les actions entreprises par la SBA	6 500 € HT	
Membre	Grand compte : groupe industriel privé de plus de 5 000 personnes	5 000 € HT	
	ETI : société privée de 250 à 4 999 personnes	4 200 € HT	
	PME : société privée de moins de 50 à 249 personnes	3 150 € HT	
	TPE : société privée de moins de 10 à 49 personnes	1 580 € HT	
	Micro-entreprises de 6 à 9 personnes	1 050 € HT	
	Micro-entreprises de 1 à 5 personnes	600 € HT	
Membre institutionnel	Etablissement Public – Collectivité Locale	1 580 € HT	
	Syndicat professionnel de la filière	1 210 € HT	
	Association loi 1901 dans le domaine	630 € HT	
	Pôle de compétitivité, IDEE, consortiums	630 € HT	
Membre associé	Membre qui apporte de la valeur ajoutée à l'association en la soutenant, la présentant lors d'évènements conjoints (<i>sur décision du Conseil d'Administration</i>)	0 €	

ADHESION AU NIVEAU LOCAL

Dans le cadre du développement de nos régions, nous mettons en place un dispositif d'adhésion régionale avec une cotisation spécifique pour les entreprises de moins de 250 salariés et pour les collectivités locales.

L'action et la visibilité se feront **uniquement dans la région d'adhésion. Seuls les membres nationaux pourront être administrateurs.**

- Vos droits:**

- ✓ Vote à l'assemblée générale (par collèges)
- ✓ Visibilité sur le site Internet de la SBA dans un onglet consacré à la SBA locale et dans toutes les manifestations locales

Adhésion annuelle (Règlement à réception de facture)		Cocher la case correspondant à votre situation pour une adhésion locale	
Membre	PME : société privée de moins de 50 à 249 personnes	1 050 € HT	
	TPE : société privée de moins de 10 à 49 personnes	530 € HT	
	Micro-entreprises de 6 à 9 personnes	370 € HT	
	Micro-entreprises de 1 à 5 personnes	210 € HT	
Membre Institutionnel	Etablissement Public – Collectivité Locale	1 580€ HT	